



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

**Publication à partir
du 18.11.2022**

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que M. Roger Lanners a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant une dérogation au point 6.31 de l'annexe II du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre concernant la fertilisation avec du lisier à Insenborn et Neunhausen.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,

